Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260707-5072026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2026

DATE D'AFFICHAGE : 30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MOORES.

Absents excusés : Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Monsieur MALLE Jérôme qui a donné pouvoir à Monsieur DESMIDT Yves.
Monsieur BOHUON Vincent.

Monsieur BERTRAND Sylvain a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 5.07/2026 : VALIDATION DE PRINCIPE POUR LA POURSUITE DE LA MISE A JOUR DU PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Le Maire expose au Conseil municipal :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) constitue l'outil opérationnel permettant à la commune de faire face aux situations de crise susceptibles d'affecter la population, les biens ou l'environnement.

Conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure, la commune a engagé une démarche de mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde afin de prendre en compte l'évolution des risques, des moyens communaux, de l'organisation des services et du cadre réglementaire.

Les travaux réalisés à ce stade ont permis d'identifier les principales évolutions à intégrer au document. Afin de poursuivre cette démarche dans un cadre partagé, il est proposé au Conseil municipal de valider les principes suivants :

- maintenir un Plan Communal de Sauvegarde adapté aux risques identifiés sur le territoire communal ;
- renforcer l'organisation communale de gestion de crise en précisant les rôles et responsabilités des élus, des agents et des partenaires ;
- actualiser le recensement des moyens humains, matériels et logistiques mobilisables en cas d'événement majeur ;
- améliorer les procédures d'alerte, d'information et de protection de la population ;
- intégrer les évolutions réglementaires ainsi que les enseignements issus des exercices ou événements récents ;
- poursuivre la concertation avec les services de l'État, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux concernés ;
- prévoir une démarche de formation et d'exercices réguliers afin de garantir l'opérationnalité du dispositif.

La version actualisée du Plan Communal de Sauvegarde sera présentée ultérieurement au Conseil municipal pour approbation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives au Plan Communal de Sauvegarde ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260707-5072026DCOM-DE

Considérant l'intérêt de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde régulièrement mis à jour et opérationnel,

Après en avoir délibéré :

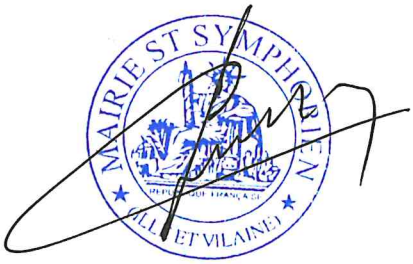
- **DÉCIDE de valider les principes directeurs de la poursuite de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde tels qu'exposés ci-dessus.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les travaux nécessaires à l'élaboration de la version actualisée du Plan Communal de Sauvegarde, en lien avec les services compétents et les partenaires concernés.**

- **PRECISE que le Plan Communal de Sauvegarde mis à jour fera l'objet d'une présentation et d'une approbation par le Conseil municipal une fois son élaboration finalisée.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 07 JUIL. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 07 JUIL. 2026